

maisons insalubres, à nous faire sentir le danger de mort que nous courons à habiter les taudis de nos villes, et qu'ainsi fuyant ces maisons meurtrières nous en reconstruisions de saines, si cela résultait de la déclaration de la tuberculose, il faudrait la considérer comme une des plus belles victoires scientifiques des temps modernes. C'est là, l'opinion des adversaires même de la déclaration.

Voilà, brièvement résumé, les principales raisons qui ont été apportées en faveur de la déclaration obligatoire de la tuberculose. Les opinions peuvent différer; alors qu'il s'agit seulement de faire consacrer par la loi la déclaration obligatoire d'une telle maladie, l'axiome "tot capita, tot sensus" reste non seulement vrai, mais aide surtout à faire connaître où est la vérité; et en définitive fait pencher la balance d'un côté plutôt que de l'autre. Aujourd'hui l'étape des discussions est franchie, la loi a reconnu officiellement la déclaration obligatoire.

J'ai lu quelque part que la déclaration obligatoire de la tuberculose, a non seulement été insérée dans le code sanitaire de certains pays, mais qu'elle y est même passée dans le domaine pratique. Il paraît qu'elle y rend de très réels services, et que son application ne comporte pas toutes les difficultés et tout l'épouvantail dont on veut bien l'affubler. S'il en est ainsi, pourquoi n'en ferait-on pas l'expérience une fois pour toutes dans la province de Québec. Notre législation sanitaire nous y autorise.

E. C.